

Destruction du statut, privatisations, contractualisation, la précarité s'installe à la dgfip !



Suite aux vacances d'emploi constatées cette année c'est 620 contractuels à recruter pour 1 an avant le 31/08/2021 (20 A, 200 B et 400 c, dont 33 rien que pour la Seine Saint Denis !).

Ce sont donc autant de fonctionnaires qui ne seront pas recrutés cette année. Même si la CGT Finances Publiques se félicite de l'appel de 240 lauréats en catégorie C, elle déplore que l'intégralité de la liste complémentaire du concours commun externe de catégorie C n'ait pas été appelée à l'activité, alors que la situation déficitaire des effectifs le permettait.

Cette fois-ci, il ne s'agit pas, comme dans le cadre du recrutement pour le Fonds de Solidarité, de faire face à un besoin spécifique pour un temps déterminé, mais bien d'installer durablement des emplois précaires au sein de notre administration. Et en ne recrutant jamais à hauteur des besoins cela s'aggravera d'année en année.

Une fois de plus le diable s'habille en Prada : sur le papier Bercy prétend que c'est pour pallier des sous-effectifs et installer des personnes sur des postes peu attractifs. (*L'emploi de Directeur de la DISI Grand-Est serait donc « peu attractif » ?*)

Sauf qu'en ne recrutant pas à la hauteur des besoins des agents titulaires et en répartissant cette pénurie sur l'ensemble du territoire, l'administration s'ouvre ainsi la possibilité d'installer des contractuels sur l'ensemble des directions. Elle nous a aussi démontré l'an dernier que ses « vertueuses attentions » ne l'ont pas empêchée de recruter des contractuels sur des directions où des titulaires étaient en attente de mutations.

La contractualisation est en marche ; avec les maux qui l'accompagnent : recrutement d'une main d'œuvre

à bas coût : que vous soyez recruté pour 8 mois ou 6 ans, votre salaire au rabais n'a aucune possibilité d'évolution, votre contrat précaire est susceptible d'être renouvelé ou pas au bon vouloir de votre employeur... pour imposer un rendement toujours plus important dans des conditions de travail de plus en plus précaires et casser le statut des fonctionnaires.

Est-il nécessaire de rappeler que la direction des Finances Publiques est une fonction publique d'Etat dont les statuts ont été élaborés au cours de luttes et de progrès sociaux depuis la fin du 19e siècle pour en assurer l'indépendance et la neutralité ? Les Lignes Directrices veulent clairement remettre en cause cela et le recrutement massif de contractuels en est une illustration de plus.

Pour cette année la DG, à la demande de la DNEF, a autorisé le recrutement immédiat de contractuels dans les proportions suivantes :

1 agent C pour la BRS (pour mémoire un emploi de B y a été supprimé début 2021)

1 agent C pour le secrétariat de division

1 agent C pour les services généraux

La CGT FIP a dénoncé la situation déficitaire catastrophique des agents de catégorie C projetée au 31 décembre 2021 de 1656 Equivalent Temps Plein à la DGFIP.

La CGT FIP sait que la situation des effectifs de catégorie C va s'aggraver d'ici la fin de l'année avec les départs en retraites non connus par l'Administration à ce jour.

La responsabilité de cette situation ne revient évidemment pas aux agents contractuels recrutés, pour lesquels il peut s'agir d'une opportunité. Mais ce type de recrutement pour une durée déterminée ne permet pas de répondre aux véritables besoins des services, avec des collègues formés et disposant d'un statut de droits et garanties communs, seul compatible avec les exigences d'un véritable service public républicain, dont la continuité est un des principes essentiels.

Le recrutement de contractuel est néfaste pour tous. Il met en concurrence des fonctionnaires sous statut et **des travailleurs, quasiment sans aucun droit, sous-payés et surqualifiés**. Par le passé, un plan de titularisation avait mis fin à la précarité des agents sous contrat. Cette coexistence sera invivable. A terme la seule issue sera l'harmonisation des

situations. Être tous précaires ou ne pas être tous précaires ? Tel sera le choix auquel nous serons confrontés ! C'est insupportable.

Évidemment, la rémunération de ces emplois est faite sur une base brute annuelle de 19 331 € hors indemnité de résidence éventuelle. C'est donc le SMIC avec un *"bonus mensuel de 56€ brut par mois"* qui sera généreusement versé à nos nouveaux collègues, alors qu'ils exerceront des activités identiques aux cadres C, B voire A de leur service. On touche là l'ignominie de ce dispositif.

La CGT Finances Publiques est fermement opposée à la précarisation du travail et à la destruction de notre statut. C'est pourquoi nous exigeons l'arrêt du recrutement des contractuels, la titularisation de tous ceux présents actuellement à la DGFIP. Le concours comme voie d'accès privilégiée de recrutement !

Le 5 octobre, en nous inscrivant dans la journée d'action, de mobilisation et de grève interprofessionnelle, nous affirmerons notre refus de la précarité des services publics.